

Email : [arnault.lambert@inmarinato.fr](mailto:arnault.lambert@inmarinato.fr)

Tel : 06-19-57-70-20

Adresse : 28, rue du pont Daniec - 56870 BADEN

## 1 Inscription

Elle se fait en complétant la fiche d'inscription par un parent ou le tuteur légal s'il s'agit d'un enfant, ou par la personne intéressée si elle est majeure. La signature de la fiche d'inscription atteste de la lecture de ce règlement et de son acceptation. L'intégralité du paiement se fait au moment de la remise de l'inscription.

## 2 Tarifs et abonnements

Les tarifs pour l'aquagym et la nage avec palmes sont les suivants :

- 10 euros la séance,
- 80 euros les 10 séances,
- 140 euros les 20 séances,
- 220€ à l'année, avec 1 séance par semaine,
- 280€ à l'année, nombre de séances illimité sur 1 an.

Les abonnements sont nominatifs, et ne peuvent donc être utilisés que pour une seule personne, sauf dans le cas d'abonnement « invités », abordé ci-après.

Les abonnements annuels sont valable 1 an à partir de la date à laquelle la première séance est suivie. Les personnes ayant un abonnement annuel peuvent prendre un autre abonnement de 10 ou de 20 séances, dit abonnement « invités », qui dans ce cas, n'est pas nominatif.

L'abonnement annuel avec 1 séance par semaine autorise des rattrapage, dans la limite de 2 séances par semaine.

Si le pratiquant ne peut suivre les séances pour des raison de santé, la durée peut être rallongée sur présentation d'un certificat médical.

Les tarifs pour les cours de natation sont les suivants :

- cours particuliers en piscine: 20 euros la leçon, 90 euros les 5 leçons, 170 euros les 10 leçons. Les leçons durent chacune 30 minutes.
- cours particuliers en mer: 17 euros la leçon, 75 euros les 5 leçons, 140 euros les 10 leçons. Les leçons durent chacune 30 minutes.
- cours collectifs : 12 la leçon, 50 les 5 leçons. Des tarifs spéciaux peuvent être mis en place de façon promotionnelle ou s'adaptant à une période donnée de l'année. Les leçons de cours collectif durent chacune 30 minutes, et les groupes sont de 3 ou 4 enfants.

## 3 Responsabilité de In Mari Nato

Le pratiquant est pris en charge à partir du moment où il se présente au maître-nageur responsable de la séance jusqu'à la fin de la séance.

La fin de la séance peut être annoncée avant le temps imparti dans les cas suivants :

- conditions météorologiques dégradées,
- danger matériel menaçant la sécurité des pratiquants détecté durant la séance,
- blessure d'un pratiquant nécessitant des soins de premiers secours et/ou une évacuation.

Le pratiquant ne laisse pas d'objet de valeur dans les vestiaires, *In Mari Nato* se libère de la responsabilité de vol, de bris ou de casse d'objet personnel. *In Mari Nato* décline toute responsabilité pour les agissements d'un pratiquant et ses conséquences en dehors de l'activité.

#### **4 Assurance**

Votre maître-nageur a souscrit à une Responsabilité Civile Professionnelle auprès de Maaf sous le numéro .

En cas d'accident pendant la séance :

- si la responsabilité du moniteur est mise en cause, cette « RCPro » couvre les dommages du pratiquant.

- si la responsabilité du moniteur n'est pas mise en cause, il n'est pas prévu d'assurance individuelle accident.

Dans ce cas, les dommages sont couverts par les assurances obligatoires que doit souscrire le pratiquant dans le civil, lié au cadre scolaire ou par la Sécurité Sociale, et, dans la plupart des cas, par l'assurance Individuelle Accident grâce à laquelle il est couvert dans le cadre familial.

Il en est de même pour les élèves des cours de natation, dans le cas où un accident surviendrait entre l'entrée du camping et le bassin.

Dans tous les cas, le camping déclinera toute responsabilité si la victime n'est pas un de ses clients. Par conséquent, lors des cours de natation, seul les apprenants sont sous la responsabilité du maître-nageur.

#### **5 Engagement de *In Mari Nato***

Le maître-nageur est à jour de recyclage de ses diplômes d'éducateur et de secouriste en milieu aquatique et dispose pendant ses cours d'un moyen d'appel au SDIS 56 et est équipé d'une trousse de premiers secours.

#### **6 Engagement du pratiquant**

Le pratiquant s'engage sur l'honneur à être en bonne condition physique et ne pas avoir de contre-indication à la pratique de l'activité à laquelle il s'inscrit. Dans le cadre de l'aquagym, il certifie sur l'honneur savoir nager.

La prise de traitement médical ou problème de santé doit être décrit au moniteur avant la séance.

Dans le cas des cours de natation, l'apprenant s'engage à respecter les créneaux horaires qu'il a réservés. La séance sera décomptée si l'apprenant prévient moins de 48 heures avant le cours prévu. Seul l'apprenant à accès au bassin, les accompagnants n'y ont accès que s'ils sont clients du camping.

#### **7 Annulation**

*In Mari Nato* se réserve le droit d'annuler une séance si les conditions l'exigent. Les montants versés à l'avance seront intégralement remboursés sans pour autant donner droit à un versement d'indemnité.

#### **8 Photographies**

*In Mari Nato* utilise librement les photographies prises lors des séances pour la promotion de l'activité. Un accord peut être établi dans le cadre de la protection des droits à l'image.